

Infrastructure Canada

2006-2007

Rapport sur les plans et les priorités (RPP)



L'honorable Lawrence Cannon
Ministre des Transports,
de l'Infrastructure et des Collectivités





Table des matières

Section I : Aperçu	1
Message du ministre	1
Message de l'administrateur général	3
Déclaration de la direction	4
Aperçu du portefeuille des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités	5
Tableau de concordance de l'architecture des activités des programmes (AAP)	7
Données récapitulatives	10
La mission d'Infrastructure Canada	10
Le résultat stratégique	11
Plans et priorités	12
Priorité 1 : Versement du financement de programme approuvé	13
Priorité 2 : Élaboration de politiques, enrichissement des connaissances et création de partenariats	15
Environnement opérationnel et défis	17
Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada	19
Section II : Analyse des activités de programme selon les résultats stratégiques	21
Investissements dans les infrastructures	22
Élaboration de politiques, enrichissement des connaissances et création de partenariats	36
Section III : Renseignements supplémentaires	43
Information organisationnelle	43
Tableaux supplémentaires	44
Section IV : Autres sujets dignes de mention	51
Administration ministérielle	51
Initiatives de la direction	51
Personnes-ressources	54





Section I : Aperçu

Message du ministre

J'ai l'honneur de présenter le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2006-2007 d'Infrastructure Canada qui donne un aperçu de l'orientation générale de l'organisation pour les trois prochains exercices.

Le 6 février 2006, le Premier ministre m'a nommé ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, c'est-à-dire responsable du portefeuille comprenant Infrastructure Canada – le sujet du présent rapport – Transports Canada et 16 sociétés d'État. La vaste portée et les synergies de ce nouveau portefeuille créent un point de convergence des possibilités les plus importantes et des principaux défis qui se présentent au Canada aujourd'hui. Regrouper les différents outils et les mécanismes d'intervention de ce portefeuille sous la responsabilité d'un seul ministre accroît les possibilités d'élaborer des politiques stratégiques et cohérentes et d'accomplir des actions visant à augmenter la concurrence économique du Canada et la qualité de vie de façon rationalisée, transparente et responsable pour les Canadiennes et les Canadiens.

Une infrastructure moderne est la pierre angulaire d'une croissance et d'un développement économique, environnemental, social et culturel qui soient solides et durables dans les villes et les collectivités canadiennes. Sur cette base, nous pouvons mieux livrer des programmes clairs, responsables et efficaces qui profitent aux endroits où nous vivons et élevons nos enfants.

Je crois que l'alignement d'Infrastructure Canada avec Transports Canada et les sociétés d'État nous donnera une occasion extraordinaire d'intégrer les efforts fédéraux et d'attaquer les problèmes urgents et à long terme auxquels sont confrontés les Canadiennes et les Canadiens et les collectivités.

Dans un esprit de collaboration, Infrastructure Canada, au nom du gouvernement du Canada, s'est engagé à travailler avec les provinces, les territoires et les municipalités dans une nouvelle ère de fédéralisme ouvert qui respecte les champs de compétence et qui rendra les collectivités solides et saines.



Lawrence Cannon



Parmi les forces du Canada, se trouvent la compétitivité et la qualité de vie qui dépendent de plus en plus des atouts de ses municipalités – rurales et urbaines. Au cours de la prochaine année, nous prévoyons travailler principalement à faire progresser le programme du gouvernement du Canada sur les villes et les collectivités, à améliorer l'état de l'infrastructure durable du Canada et à faire le nécessaire pour renforcer les capacités et générer des connaissances sur l'infrastructure et les collectivités.

Pour appuyer les villes et les collectivités canadiennes et leur quête pour être des centres robustes, durables et dynamiques de croissance économique et de développement, je suis fier de présenter le *Rapport sur les plans et les priorités* d'Infrastructure Canada. L'exécution de ces plans se fera à la lumière de l'engagement sans précédent du gouvernement du Canada à l'égard des infrastructures dans le budget de 2006. Ce document engageait la somme de 16 milliards de dollars sur quatre ans pour les infrastructures destinées aux Canadiennes et aux Canadiens. Il engageait aussi le gouvernement à élaborer un cadre à long terme pour les investissements fédéraux dans l'infrastructure.



Lawrence Cannon
Ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités



Message de l'administrateur général

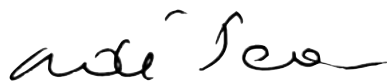
À titre d'administrateur général, je suis heureux de présenter les plans d'Infrastructure Canada pour les prochaines années. Le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2006-2007 soutient les priorités essentielles du gouvernement du Canada et contribue à doter le Canada d'une infrastructure moderne et à en appuyer les villes et les collectivités.

Je suis fier des réalisations d'Infrastructure Canada et je reste enthousiaste au sujet de notre avenir lorsque nous serons incorporés au nouveau portefeuille des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités.

Infrastructure Canada s'engage à continuer de contribuer au bien-être économique, social, culturel et environnemental des villes et des collectivités canadiennes, petites et grandes, rurales et urbaines.

Sur le plan opérationnel, c'est par une gestion et un développement novateurs des programmes d'infrastructure qu'Infrastructure Canada continuera de promouvoir l'investissement à l'échelle nationale, régionale et locale qui soutient notre environnement, favorise la croissance économique et contribue à la santé des collectivités. Ces investissements touchent différents secteurs tels que le transport en commun, le tourisme, les loisirs, la culture, le renforcement des capacités locales, le traitement des eaux et des eaux usées, la recherche, les télécommunications et l'infrastructure dans le Nord.

Ce qui importe le plus c'est de continuer de travailler en partenariat avec les instances fédérales, provinciales, territoriales et municipales, ainsi qu'avec les Premières nations, les partenaires communautaires, les intervenants et les organismes privés et sans but lucratif. C'est en encourageant et en faisant la promotion de ces relations que nous pourrons agir en collaboration et être à l'écoute des besoins locaux. En travaillant comme partenaires, nous jetterons les bases de villes et de collectivités solides et durables pour l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens.



André Juneau
Administrateur général (Infrastructure et Collectivités)



André Juneau



Déclaration de la direction

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP) de 2006-2007 d'Infrastructure Canada.

Ce document a été préparé selon les principes de présentation de l'information énoncés dans le *Guide de préparation de la Partie III du Budget des dépenses 2006-2007 : Rapports sur les plans et les priorités et Rapports ministériels sur le rendement* :

- Il est conforme aux exigences en matière de rapport décrites dans les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor.
- Il est fondé sur l'architecture des activités de programme de 2007-2008 approuvée par le Conseil du Trésor.
- Il présente des renseignements uniformes, complets, équilibrés et fiables.
- Il offre un modèle de reddition de comptes à l'égard des résultats atteints avec les ressources et les pouvoirs qui lui sont confiés.
- Il fait état des sommes allouées en fonction des dépenses prévues et approuvées par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Nom :



André Juneau

Titre : Administrateur général

(Infrastructure et Collectivités)



Aperçu du portefeuille des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités

Les rapports de Transports Canada et d'Infrastructure Canada sont les premiers soumis au Parlement depuis la création du portefeuille des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités (TIC) en février 2006. Les responsabilités du ministre chargé du portefeuille des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités comprennent Transports Canada, Infrastructure Canada et 16 sociétés d'État.

Le portefeuille est un point de convergence de certains des enjeux les plus importants auxquels doit faire face le Canada aujourd'hui : la productivité de l'économie, la sécurité des transports, la durabilité de l'environnement et la qualité de vie dans les villes et les collectivités. Il rassemble une gamme d'outils, notamment des programmes, des lois, des cadres stratégiques et des réseaux d'intervenants, pour faire progresser les priorités du gouvernement de façon cohérente et coordonnée. Lorsque le gouvernement fédéral fait front sur des sujets complexes et agit de manière coordonnée, les Canadiennes et les Canadiens profitent des résultats.

Dans le cadre du budget de 2006, le gouvernement a pris des engagements à l'égard des investissements fédéraux dans l'infrastructure du transport et dans d'autres infrastructures. Ces investissements comprennent : un nouveau Fonds pour les infrastructures routières et frontalières (FIRF); l'initiative relative à la porte d'entrée canadienne Asie-Pacifique; la sécurité des transports; une fiducie d'investissement pour les transports en commun; le renouvellement du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique (FCIS) et du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) ainsi que le maintien du Fonds provenant de la taxe sur l'essence et du remboursement de la TPS pour les villes et les collectivités.

Le portefeuille des TIC permettra une gestion efficace de ces investissements pour faire en sorte que les Canadiennes et les Canadiens et leurs collectivités en bénéficient le plus possible grâce à une coordination et à une intégration plus grandes des politiques, des programmes, de même que des décisions d'investissement sous la responsabilité d'un seul ministre. Le gouvernement du Canada pourra ainsi travailler plus étroitement et plus efficacement en établissant des partenariats avec les provinces, les territoires, les municipalités et d'autres groupes pour soutenir le développement des collectivités, la planification des systèmes de transport et le renouvellement de l'infrastructure.



Les travaux visant à maximiser les possibilités offertes par le portefeuille sont en cours. L'objectif est d'améliorer la santé et la qualité de vie des Canadiennes et des Canadiens, et la compétitivité et la durabilité de l'économie canadienne tout en apportant des améliorations tangibles à l'environnement et en garantissant transparence et reddition de compte aux Canadiennes et aux Canadiens. Nos efforts portent principalement sur les défis nationaux et sur ce que le gouvernement fédéral fait pour les relever.

Le portefeuille des TIC fera progresser les mesures et les actions dans les secteurs suivants :

Infrastructure durable – élaboration d'un cadre définissant le rôle fédéral à long terme dans le domaine de l'infrastructure et du financement des programmes d'infrastructure;

Portes d'entrée et couloirs commerciaux – l'initiative de la porte d'entrée Asie-Pacifique et un cadre national pour les portes d'entrée et les couloirs commerciaux;

Collectivités en santé – élaborer un cadre pour des collectivités en santé et une stratégie de transport propre;

Sécurité des transports – plan d'action sur la sécurité des transports et renforcement de la sécurité des transports.

L'approche des TIC intègre et maximise les synergies au sein du portefeuille. Les objectifs spécifiques et les priorités de Transports Canada et d'Infrastructure Canada sont énumérés dans leur *Rapport sur les plans et les priorités* respectif.



Tableau de concordance de l'architecture des activités de programme (AAP)

Chaque ministère doit établir une architecture des activités de programme (AAP) qui détermine comment il répartit et gère ses ressources pour atteindre ses résultats stratégiques. L'AAP lie les activités de programme connexes aux résultats stratégiques qu'elles soutiennent et fournit un cadre par lequel les résultats escomptés et les mesures de rendement sont liés à chaque activité de programme.

Étant donné l'envergure des modifications de ses responsabilités au cours des dernières années, Infrastructure Canada a reçu du Conseil du Trésor au printemps 2006 l'autorisation de modifier son architecture des activités de programme (AAP). Le tableau 1 établit une comparaison entre la nouvelle AAP et la précédente en fonction des résultats stratégiques, des activités de programme et des niveaux de financement.

La nouvelle AAP reflète mieux la façon dont Infrastructure Canada répartit et gère les ressources placées sous sa responsabilité afin d'obtenir les résultats escomptés. Les résultats stratégiques (RS) modifiés sont liés plus directement aux priorités actuelles du gouvernement et reflètent mieux le mandat élargi du Ministère depuis l'ajout des responsabilités liées au programme des villes et des collectivités.

Sous la nouvelle AAP, Infrastructure Canada compte trois activités de programme : Investissements dans l'infrastructure; Élaboration de politiques, enrichissement des connaissances et création de partenariats; et Administration ministérielle.

Les trois activités de programme reflètent la réorganisation récemment entreprise par Infrastructure Canada afin de mettre l'accent sur ses principales responsabilités. Par exemple la nouvelle activité de programme, Investissements dans l'infrastructure, regroupe toutes les fonctions liées à la gestion des programmes d'infrastructure.



La nouvelle activité de programme, Élaboration de politiques, enrichissement des connaissances et création de partenariats, reflète l'importance du rôle que jouent ces fonctions pour aider l'organisation et le gouvernement à relever les défis liés à l'infrastructure, aux villes et aux collectivités.

Les deux nouvelles activités de programme sont brièvement décrites comme suit :

1. Investissements dans l'infrastructure

Cette activité de programme comprend le programme d'infrastructure exécuté au moyen de paiements de transferts ainsi que les fonctions de contrôle et de gestion de programme connexes. L'activité contribue à la construction, au renouvellement et à l'amélioration de l'infrastructure publique au Canada et renforce la capacité de régler les problèmes d'infrastructure en partenariat avec d'autres intervenants.

2. Élaboration de politiques, enrichissement des connaissances et création de partenariats

Cette activité de programme comprend les activités liées à l'élaboration de politiques, à l'enrichissement des connaissances, à la recherche et à l'analyse, et à la création de partenariats. L'activité élabore des politiques fondées sur la recherche et de solides partenariats pour affronter des défis existants et nouveaux. La Section II contient plus d'informations sur cette activité de programme.

3. Administration ministérielle

Cette activité de programme englobe le cabinet de l'administrateur général, les Communications, les Services ministériels et les Services juridiques. L'activité favorise l'excellence de la gestion de programme et de la gestion ministérielle à l'appui des priorités d'Infrastructure Canada. La Section IV fournit de l'information sur cette activité et sur les principales initiatives de gestion.

Les changements sur le plan des activités de programme reflètent l'expérience acquise dans la mise en œuvre des programmes d'infrastructure, la récente réorganisation des fonctions et l'élaboration des structures ministérielles de reddition de compte et de rapport en matière de gestion. La réorganisation reflétée dans les nouveaux RS et la nouvelle AAP tient compte du transfert du portefeuille des sociétés d'État et de l'ajout de la Direction générale des villes et collectivités. La nouvelle AAP reflète mieux les secteurs de réalisation de l'organisation et ouvre la voie à de meilleurs rapports sur le rendement.



Tableau I : Nouvelle architecture des activités de programme d'Infrastructure Canada

(en milliers de dollars)

Résultats stratégiques précédents	Nouveaux résultats stratégiques	Raison du changement
Tenir compte des priorités des Canadiennes et des Canadiens dans le domaine de l'infrastructure afin de contribuer à la qualité de vie, à un environnement sain, à la croissance économique, au développement rural et urbain, à l'innovation et au commerce international.	Amélioration de la durabilité des villes et des collectivités et de l'infrastructure publique locale, régionale et nationale du Canada afin d'accroître la qualité de vie des Canadiennes et des Canadiens sur le plan économique, social, culturel et environnemental.	Le nouveau résultat stratégique reflète mieux le mandat et la vision d'Infrastructure Canada et est lié aux priorités du gouvernement.
Activité de programme précédente	Nouvelle activité de programme	Raison du changement
1. Infrastructure et Collectivités 2 470 278 \$	1. Investissements dans l'infrastructure 2 453 936 \$	Élaboration de meilleures fonctions de responsabilisation de l'organisation et de reddition des comptes.
	2. Élaboration de politiques, enrichissement des connaissances et création de partenariats 16 342 \$	
2. Gestion du portefeuille des sociétés d'État 20 497 \$	Supprimé 20 497 \$	La responsabilité a été transférée à Transports Canada.
3. Administration ministérielle ¹	3. Administration ministérielle ¹	Les activités de communications ne font plus partie de l'activité Infrastructure et Collectivités (puisqu'elles s'appliquent à toutes les activités ministérielles et les soutiennent).

¹ Comme cette activité de programme appuie les activités de programme 1 et 2, le financement est réparti proportionnellement entre ces activités.



Données récapitulatives

Raison d'être : *Infrastructure Canada cherche à aider à construire des villes et des collectivités durables où les Canadiennes et les Canadiens bénéficient d'une infrastructure publique de calibre international.²*

Ressources financières (en milliers de dollars)

2006-2007	2007-2008	2008-2009
2 470 278	2 491 449	2 631 365

Ressources humaines (équivalents temps plein)

2006-2007	2007-2008	2008-2009
220	230	240

La mission d'Infrastructure Canada

Le Canada doit demeurer concurrentiel et productif tout en maintenant la qualité de vie des Canadiennes et des Canadiens. Des villes et des collectivités solides et saines et une infrastructure publique de calibre international telle que des réseaux d'eau sûrs et fiables sont essentielles pour l'atteinte de ces objectifs.

Le gouvernement s'est engagé à travailler en partenariat avec les provinces, les territoires et les municipalités afin de les aider à répondre à leurs besoins d'infrastructure grâce à des programmes de financement stables et fiables basés sur des politiques et des connaissances solides. Pour ce faire, le gouvernement optimisera l'argent des contribuables en appuyant les projets d'infrastructure qui adhèrent à des pratiques exemplaires, en assurant la complémentarité de ses investissements avec les investissements des autres ordres de gouvernement et secteurs, en ne finançant pas les dépassements de coûts et en exigeant des comptes de tous les bénéficiaires.

Pour donner suite à cette priorité gouvernementale, Infrastructure Canada gère des programmes de financement, travaille à l'élaboration des politiques, à l'enrichissement des connaissances et à la création de partenariats pour les soutenir.

² L'infrastructure publique désigne les actifs matériels de base nécessaires pour appuyer la prestation des services publics.



Le gouvernement reconnaît que les villes et les collectivités ont besoin d'un financement stable, stratégique et à long terme, ainsi que de relations et de partenariats novateurs pour atteindre leur plein potentiel dans l'intérêt de l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens. Chaque ville et chaque collectivité a des besoins et des défis uniques. Infrastructure Canada continuera de jouer un rôle prépondérant en aidant les gouvernements et les autres organismes à travailler ensemble en vue de soutenir des villes et des collectivités saines, vivantes et durables.

Le résultat stratégique

Pour appuyer sa mission, Infrastructure Canada a établi un objectif stratégique :

Améliorer la durabilité des villes et des collectivités et l'infrastructure publique locale, régionale et nationale du Canada afin d'accroître la qualité de vie des Canadiennes et des Canadiens sur le plan économique, social, culturel et environnemental.

On atteindra ce résultat stratégique :

- en investissant stratégiquement et en mobilisant d'autres investissements dans l'infrastructure publique durable;
- en adoptant de nouveaux types de partenariats efficaces et novateurs;
- en offrant un leadership fédéral aux villes et aux collectivités pour ce qui est des questions liées à l'infrastructure;
- en faisant progresser les politiques et en créant, en connectant et en partageant des connaissances.

Le résultat stratégique est un résultat à long terme et de nature durable. Il détermine les secteurs d'influence d'Infrastructure Canada et montre comment les efforts de l'organisation profitent aux Canadiennes et aux Canadiens et contribuent aux priorités du gouvernement.



Mission : Aider à bâtir des villes et des collectivités durables.



Plans et priorités

Infrastructure Canada a établi deux priorités à l'appui de son résultat stratégique :

1. Versement du financement de programme approuvé
2. Élaboration de politiques, enrichissement des connaissances et création de partenariats

Ces priorités reflètent les changements dans le nouveau résultat stratégique et l'AAP d'Infrastructure Canada. Le tableau 2 résume les changements dans les priorités.

**Tableau 2 : Infrastructure Canada
Nouvelles priorités**

Priorité		Priorité précédente	Raison du changement
1. Versement du financement de programme approuvé	En cours (reformulé à partir du RPP de 2005-2006)	1. Gérer et multiplier les investissements afin d'améliorer l'état de l'infrastructure durable	Reformulé afin de mieux refléter les nouvelles responsabilités
2. Élaboration de politiques, enrichissement des connaissances et création de partenariats	En cours (reformulé à partir du RPP de 2005-2006)	2. Développer, connecter et partager les connaissances	Reformulé pour refléter les nouvelles responsabilités de manière à mettre l'accent sur les partenariats et à faire ressortir l'importance de ces activités
		Faire progresser le nouveau pacte pour les villes et les collectivités	Réorganisation des initiatives concernant les villes et les collectivités relevant des priorités 1 et 2



Priorité I : Versement du financement de programme approuvé

Infrastructure Canada gère et multiplie les investissements dans l'infrastructure publique afin d'améliorer l'état de l'infrastructure publique canadienne, et ainsi d'accroître la qualité de vie des Canadiennes et des Canadiens sur le plan économique, social, culturel et environnemental. Infrastructure Canada collabore avec les ministères fédéraux, les organismes de développement régional, les administrations provinciales, territoriales et municipales ainsi qu'avec les Premières nations.

Infrastructure Canada administre un ensemble de fonds d'infrastructure, chacun répondant à différents aspects des besoins d'infrastructure prioritaires du Canada.

- *Programmes communautaires* : Ce groupe comprend le Programme infrastructure Canada (PIC) et celui qui lui a succédé en 2003, le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR), qui investit particulièrement dans l'infrastructure publique des petites et moyennes collectivités.
- *Programmes stratégiques de grande envergure* : Le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique (FCIS) et le Fonds sur l'infrastructure frontalière (FIF) visent principalement les investissements stratégiques de grande envergure à l'échelle régionale et nationale afin de soutenir les objectifs clés du gouvernement fédéral tels que le commerce, la sécurité, la productivité, et le développement durable.
- *Le Fonds provenant de la taxe sur l'essence (FTE)* : Ce programme comprend les transferts de la taxe fédérale sur l'essence qui ont pour objet d'aider les collectivités canadiennes par des investissements dans l'infrastructure municipale écologiquement viable.
- *Le Fonds pour le transport en commun (FTC)* : Ce fonds porte principalement sur les investissements dans l'infrastructure du transport public qui appuient d'importants objectifs fédéraux tels que de protéger l'environnement en favorisant l'assainissement de l'air et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dans le budget de 2006, le gouvernement s'est engagé à renouveler le FCIS (en ajoutant deux milliards de dollars au financement) et le FIMR (en prévoyant un financement supplémentaire de 2,2 milliards de dollars sur cinq ans). Il a aussi confirmé le financement provenant de la taxe sur l'essence pour les quatre prochaines années. (Pour plus de renseignements sur le budget de 2006, consulter le : <http://www.fin.gc.ca/budget06/bp/bpc3cf.htm#infrastructure>).



Infrastructure Canada gère deux programmes de financement de la recherche multidisciplinaire : le programme *Développement des connaissances, sensibilisation et communication* et le programme *Études de recherche évaluées par les pairs*. Il s'agit d'outils complémentaires qui contribuent à la mise en œuvre de cette priorité et qui favorisent l'adoption d'une démarche fondée sur les faits pour l'élaboration des politiques et la prise des décisions en ce qui concerne l'infrastructure et les collectivités. Ces deux programmes de financement appuient les objectifs de la stratégie de recherche d'Infrastructure Canada. (Consulter le : http://www.infrastructure.gc.ca/research-recherche/strat/research-strategy_e.shtml).

En 2006-2007, Infrastructure Canada appuiera cette priorité en organisant les activités prévues suivantes :

- signer des ententes dans le cadre des divers programmes de financement existants avec les administrations qui n'ont pas encore finalisé leurs ententes au 31 mars 2006;
- poursuivre le travail entamé avec les provinces et les territoires afin de déterminer les projets qui doivent recevoir les fonds non engagés dans le cadre des programmes FCIS et FIF; élaborer des ententes de contribution pour les projets FCIS et FIF, et faire approuver ces ententes;
- conclure des protocoles d'entente avec les partenaires fédéraux en vue de l'exécution des programmes FCIS et FIMR;
- verser le financement des programmes d'infrastructure existants (PIC, FCIS, FIF, FIMR);
- élaborer et mettre en œuvre un programme approprié en vue de verser le financement prévu dans le cadre du FTE et du FIMR aux Premières nations;
- assurer une saine administration des programmes FTE et FTC;
- gérer sainement les programmes de financement de la recherche;
- préparer des rapports sur les résultats de tous les programmes;
- élaborer une approche horizontale pour la préparation de rapports qui englobent tous les programmes d'infrastructure;
- demander l'approbation du financement prévu dans le budget de 2006, négocier les ententes connexes et verser le financement.



Priorité 2 : Élaboration de politiques, enrichissement des connaissances et création de partenariats

Infrastructure Canada soutient les besoins des villes et des collectivités en élaborant des politiques stratégiques fondées sur des connaissances solides et des partenariats forts pour relever les défis et saisir les occasions qui existent déjà et qui se présenteront.

Les principales responsabilités fédérales ou partagées telles que la sécurité, la protection civile, l'immigration, l'environnement, le marché du travail, l'infrastructure et le transport sont surtout concentrées dans les régions urbaines qui génèrent presque la moitié du produit intérieur brut (PIB) du Canada et où demeurent 80 p.100 des Canadiennes et des Canadiens. Parallèlement, les collectivités et les régions rurales et nordiques qui sont essentielles à l'économie canadienne et aux objectifs sociaux sont confrontées à des défis distincts pour ce qui est de leur durabilité à long terme.

Le gouvernement du Canada peut compléter ses mesures nationales au moyen d'approches axées sur le lieu qui tiennent compte des besoins et des actifs particuliers des collectivités. Étant donné que plusieurs questions axées sur le lieu relèvent de multiples administrations, le gouvernement du Canada s'efforcera d'élaborer des mécanismes de gouvernance renforcés afin de travailler en partenariat avec les administrations provinciales et municipales de manière à promouvoir la transparence, la reddition de comptes et la clarté des rôles de toutes les administrations.

Infrastructure Canada travaille avec ses partenaires afin de déterminer et d'évaluer les besoins spécifiques des collectivités.



Au nom du gouvernement du Canada, Infrastructure Canada travaille avec ses partenaires pour déterminer et évaluer les besoins liés à l'infrastructure, et aux villes et aux collectivités. Il évalue les priorités et élabore des options stratégiques. Ces activités requièrent une grande collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux ainsi qu'avec les provinces, les territoires, les municipalités, les associations municipales, les Premières nations et le secteur privé.

Infrastructure Canada essaie aussi de renforcer les capacités, d'enrichir les connaissances sur l'infrastructure, les villes et les collectivités et d'en faire part à ses partenaires grâce à la recherche, aux échanges et à d'autres initiatives de partenariat.

En 2006-2007, Infrastructure Canada continuera de renforcer sa capacité d'élaboration de politiques stratégiques fondées sur des connaissances approfondies et des partenariats solides. Les initiatives prévues consistent notamment à :

- élaborer un cadre stratégique pour assurer la durabilité économique, sociale, culturelle et environnementale des villes et des collectivités canadiennes;
- diriger la formulation d'un cadre pour aider les collectivités à obtenir un financement à long terme de l'infrastructure qui soit stable et prévisible;
- renforcer la collaboration avec les provinces, les territoires et les municipalités par des initiatives telles que les tables tripartites et les comités de surveillance de la taxe sur l'essence qui sont responsables de surveiller la mise en œuvre stratégique générale du FTE et FTC;
- travailler avec des partenaires à tous les niveaux pour que les collectivités soient consultées dans la prise de décisions qui les touchent;
- offrir un soutien stratégique au ministre en élaborant un cadre stratégique à long terme pour répondre aux besoins d'infrastructure du Canada et en tenant des consultations sur ce cadre;
- élaborer un cadre stratégique en vue de le faire approuver par le Cabinet, et les modalités du FCIS et du FIMR renouvelés dans le budget de 2006 afin de les faire approuver par le Conseil du Trésor;
- soutenir le renforcement des capacités municipales à planifier et à atteindre les objectifs de durabilité, y compris l'infrastructure durable;
- fournir des orientations stratégiques pour l'élaboration des principes de viabilité des collectivités du Canada;
- fournir un appui administratif et un soutien de recherche au Comité consultatif externe sur les villes et les collectivités (CCEVC) pour la rédaction de son rapport final;



- fournir de l'aide en vue du III^e Forum urbain mondial ONU-HABITAT qui se tiendra en juin 2006 à Vancouver;
- gérer le troisième appel de propositions dans le cadre du programme Développement des connaissances, sensibilisation et communication et le deuxième appel de propositions dans le cadre du programme Études de recherche évaluées par les pairs, et surveiller les progrès de la recherche financée;
- renforcer la compréhension du travail des villes et des municipalités par la recherche sur les trois aspects de tout ouvrage construit (financement, innovation technique, gestion de l'environnement et gestion du risque);
- maintenir des partenariats forts avec des organismes de développement régional et les améliorer;
- continuer à travailler avec des organismes internationaux (comme l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Banque mondiale, l'ONU-HABITAT) pour faire avancer les questions concernant les villes et les collectivités et les indicateurs de rendement.

Environnement opérationnel et défis

Assurer une organisation efficace et efficiente

Infrastructure Canada a été créé en 2002. Il a encadré l'élaboration et la mise en œuvre relativement rapides de trois générations de programmes visant l'infrastructure et les collectivités. Il s'est transformé en une entité qui assumait des responsabilités qui ont dépassé l'exécution des programmes d'investissement. En 2004, il a assumé la responsabilité du programme des villes et des collectivités et il est devenu un point de convergence fédéral pour les questions liées à l'infrastructure et aux collectivités.

En février 2006, Infrastructure Canada et Transports Canada ont été intégrés dans un nouveau portefeuille, Transports, Infrastructure et Collectivités, dans lequel sont regroupées des sociétés d'État qui étaient alors comptables au Parlement par l'intermédiaire d'un autre ministre jusqu'à la nomination du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités.⁵

⁵ Société immobilière du Canada Limitée, Société du Vieux-Port de Montréal inc., Parc Downsview Park Inc. et Queens Quay West Land Corporation.



L'évolution des responsabilités d'Infrastructure Canada survenue au cours des dernières années a entraîné des changements répétés dans la structure organisationnelle et dans l'étendue du travail, ce qui a suscité des demandes de ressources non prévues au moment où l'organisation a été créée. Le Ministère a dû développer la capacité et l'infrastructure opérationnelle pour soutenir des programmes nouveaux et élargis et incorporer un niveau de discipline et de rigueur de plus en plus élevé dans les processus d'élaboration de politiques, de sélection de projets et de gestion et de mise en œuvre des programmes.

Assurer la reddition de comptes

Infrastructure Canada garde, au sein de l'administration fédérale, la responsabilité de l'utilisation des contributions versées dans le cadre de ses fonds d'infrastructure et exerce une diligence raisonnable et une surveillance rigoureuse. Toutefois, plusieurs facteurs peuvent compromettre la disponibilité de l'information sur les résultats obtenus par les divers programmes et, ainsi, limiter la capacité d'Infrastructure Canada de dégager des résultats et des progrès tangibles à court terme. Par exemple, comme le cycle de vie des grands projets d'infrastructure est long, les bénéfices à long terme d'un grand nombre de programmes de financement, comme les retombées économiques et environnementales, peuvent ne se manifester clairement qu'après plusieurs années. De plus, établir des relations durables fondées sur des valeurs partagées, des communications ouvertes et l'obligation de rendre des comptes est un processus qui prend du temps.



Coordination, partenariats et renforcement des capacités

La coordination, les partenariats et le renforcement des capacités sont au cœur du mandat, des activités et de la culture d'Infrastructure Canada.

Au niveau opérationnel, Infrastructure Canada collabore énormément avec d'autres ministères et organismes fédéraux pour exécuter les programmes d'infrastructure que ce soit en signant des protocoles d'entente officiels ou en établissant avec eux des relations de travail officieuses. Infrastructure Canada a assumé un rôle de chef de file dans le développement de partenariats avec les provinces, les territoires, les municipalités et les associations municipales partout au pays, ainsi qu'avec les Premières nations et les organismes internationaux.

Les partenariats sont aussi un outil important pour la production de connaissances, la création d'une communauté de recherche et le transfert des connaissances. Infrastructure Canada collabore avec d'autres gouvernements et avec des universités, des instituts de recherche, des organismes de la société civile, le secteur privé et divers experts à l'échelle nationale et internationale pour générer et communiquer des connaissances sur l'infrastructure et les collectivités menant à l'élaboration de politiques rationnelles.

Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada

Les deux activités de programme d'Infrastructure Canada s'harmonisent avec les résultats du gouvernement du Canada suivants :

Activité de programme	Résultat du gouvernement du Canada
Investissements dans les infrastructures	Forte croissance économique
Élaboration de politiques, enrichissement des connaissances et création de partenariats	Économie novatrice fondée sur le savoir





Section II : Analyse des activités de programme selon les résultats stratégiques

Infrastructure Canada a établi les trois activités de programme suivantes :

Investissements dans les infrastructures

Cette activité de programme comprend tous les programmes d'infrastructure exécutés grâce à des paiements de transfert ainsi que les fonctions connexes de gestion et de surveillance de programmes. L'activité contribue à la construction, au renouvellement et à l'amélioration de l'infrastructure publique au Canada et au renforcement de la capacité de régler les problèmes d'infrastructure en partenariat avec d'autres intervenants.

Élaboration de politiques, enrichissement des connaissances et création de partenariats

Cette activité englobe les activités liées à l'élaboration de politiques, à l'enrichissement des connaissances, à la recherche et à l'analyse, et à la création de partenariats. Elle permet l'élaboration de politiques fondées sur la recherche et sur de solides partenariats de manière qu'il soit possible de relever les défis nouveaux et existants et de saisir les possibilités qui se présentent. Cette activité englobe aussi les activités entreprises avec les provinces, les territoires, les municipalités, les Premières nations et d'autres partenaires en vue d'élaborer et de donner vie à une vision qui permettra d'assurer la durabilité économique, sociale, culturelle et environnementale des villes et des collectivités canadiennes.

Administration ministérielle

Cette activité regroupe le cabinet de l'administrateur général, les Communication, les Services ministériels et les Services juridiques. Elle favorise l'excellence dans la gestion de programme et dans la gestion ministérielle à l'appui des priorités d'Infrastructure Canada. La section IV contient des informations sur l'activité et les principales initiatives de gestion.



Investissements dans les infrastructures

Cette activité de programme englobe trois programmes d'infrastructure, ainsi que les activités à l'appui du programme et les fonctions de gestion qui y sont liées.

Ressources financières (en milliers de dollars)

2006-2007	2007-2008	2008-2009
2 453 936	2 486 643	2 626 520

Ressources humaines (équivalents temps plein)

2006-2007	2007-2008	2008-2009
147	154	161

I. Investissements communautaires

Le premier type de programmes géré par Infrastructure Canada vise les entreprises communautaires, la plupart d'entre elles étant de petite envergure et ayant des répercussions locales. Ces programmes représentent un cheminement vers des partenariats plus officiels avec d'autres gouvernements, des villes et des collectivités.

Ce groupe compte deux fonds : le Programme infrastructure Canada (PIC), et son successeur depuis 2003, le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR). Les deux se concentrent fortement sur les investissements dans l'infrastructure municipale qui améliorent la qualité de l'environnement et la qualité de vie humaine.

Programme infrastructure Canada

Le PIC, qui est doté d'une enveloppe de 2,05 milliards de dollars et a été créé en 2000 pour améliorer l'infrastructure dans les collectivités canadiennes urbaines et rurales et pour améliorer la qualité de vie grâce à des investissements qui protègent l'environnement et soutiennent la croissance des collectivités et de l'économie à long terme (voir le tableau 3). Au 31 mars 2006, tout le financement du PIC avait été engagé dans plus de 3 800 projets à l'échelle du Canada. Ce programme doit se terminer le 31 mars 2009. (Pour plus de renseignements sur le PIC, se rendre à l'adresse suivante : http://www.infrastructure.gc.ca/icp/index_f.shtml?menu34).

La première priorité du PIC est le soutien de l'infrastructure municipale qui répond aux besoins liés à la qualité environnementale. Un minimum de 50 p. 100 des dépenses fédérales est consacré à



des projets tels que les systèmes d'aqueduc et d'égout, la gestion et le recyclage des déchets solides et aux dépenses d'immobilisations servant à rénover les immeubles et les bâtiments appartenant aux administrations municipales ou à en améliorer l'efficacité énergétique. D'autres priorités du PIC comprennent l'infrastructure du transport local, les installations culturelles et récréatives, les télécommunications dans les régions rurales et éloignées, et le logement abordable.

Le financement pour le PIC a été transféré aux cinq partenaires fédéraux responsables de l'exécution des programmes : Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (pour les projets réalisés dans les provinces de l'Ouest); Industrie Canada (pour les projets réalisés en Ontario); Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec (pour les projets réalisés au Québec); l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (pour les projets réalisés dans les provinces de l'Atlantique); et Affaires indiennes et du Nord Canada (pour les projets des Premières nations et des trois territoires). Un rapport détaillé sur les dépenses est aussi compris dans les rapports sur les plans et les priorités et dans les rapports ministériels sur le rendement de ces organismes.

Fonds sur l'infrastructure municipale rurale

L'actuel FIMR reflète l'engagement du gouvernement du Canada à l'égard de la croissance urbaine et rurale. Le fonds vise principalement les projets qui appuient le développement durable et la qualité de vie : au moins 60 p. 100 des dépenses nationales engagées dans le cadre de ce fonds sont consacrées aux projets qui ont pour objectif la qualité environnementale. Le fonds a été doté d'une enveloppe de un milliard de dollars pour les projets d'infrastructure municipale de petite taille destinés à améliorer la qualité de vie et à augmenter les occasions de croissance économique dans les petits centres et comprend notamment une composante qui répond aux besoins d'infrastructure des collectivités des Premières nations (voir tableau 3). (Pour plus de renseignements sur le FIMR, se rendre à l'adresse suivante : http://www.infrastructure.gc.ca/mrif-fimr/index_f.shtml?menu35).



À la suite de l'approbation des modalités du programme par le Conseil du Trésor, lesquelles prévoient des fonds pour les contributions aux projets et les coûts administratifs, des ententes ont été signées avec huit provinces et avec les trois territoires. Le fonds fonctionne en régime de coûts partagés, et le gouvernement du Canada assume habituellement un tiers des coûts admissibles d'un projet.

Les améliorations de l'infrastructure publique, comme les réseaux d'aqueduc et d'égout, font de nos collectivités des endroits dynamiques et productifs où vivre, travailler et élever une famille.



Au 31 mars 2006, plus de 300 projets avaient été approuvés en vue d'un financement dans le cadre du FIMR. Les modalités de la composante pour les Premières nations devraient être arrêtées d'ici l'automne 2006.

Dans le cadre des activités liées à ses programmes d'infrastructure, Infrastructure Canada travaille aussi à renforcer les capacités des municipalités et d'autres partenaires et à favoriser l'enrichissement de leurs connaissances sur les questions liées à l'infrastructure et aux collectivités. La composante Renforcement des capacités des municipalités du FIMR vise à encourager les petites municipalités canadiennes à adopter le principe de la gestion intégrée des biens. L'objectif est :

Le FIMR fait en sorte que les Canadiennes et les Canadiens, qu'ils vivent dans des collectivités petites, grandes ou éloignées, profitent des investissements dans l'infrastructure.

- de promouvoir la mise en œuvre d'approches intégrées en matière de planification et de gestion de l'infrastructure publique;
- d'encourager l'utilisation de la gestion des biens pour appuyer la prise de décision;
- de favoriser l'intégration de la gestion de la demande dans la planification et la gestion de l'infrastructure publique;
- d'encourager le partage des résultats des projets avec d'autres municipalités et avec le public.

Jusqu'à un pour cent des fonds répartis à chaque administration dans le cadre du FIMR peuvent être utilisés pour les activités de renforcement des capacités.

Le budget de 2006 a renouvelé le FIMR grâce à un engagement de 2,2 milliards de dollars sur cinq ans; ce qui a, en fait, triplé les montants qui seront investis dans le cadre du programme. Le gouvernement du Canada devrait annoncer les décisions sur la manière d'investir les nouveaux fonds au cours de l'exercice 2006-2007.

Activités prévues

Les activités prévues en vertu des programmes communautaires pour 2006-2007 comprennent :

- la conclusion d'ententes dans le cadre de l'actuel FIMR avec les administrations qui n'ont pas encore conclu d'entente;
- la signature de protocoles d'entente avec les partenaires d'exécution fédéraux chargés du versement des fonds du FIMR;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme en vue de permettre aux Premières nations d'accéder au FIMR;
- la saine gestion des programmes FIMR et PIC.



Tableau 3 : Répartition des investissements dans l'infrastructure communautaire, par administration

(Distribution du financement fédéral total (en M \$))

Administration	PIC	FIMR ⁴
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada		
Colombie-Britannique	268,5	111,2
Alberta	171,0	87,9
Saskatchewan	56,7	38,0
Manitoba	60,9	41,2
Industrie Canada/Ontario	680,7	298,2
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	515,5	194,8
Agence de promotion économique du Canada atlantique		
Nouveau-Brunswick	54,5	33,0
Nouvelle-Écosse	65,3	37,5
Île-du-Prince-Édouard	12,8	18,4
Terre-Neuve-et-Labrador	51,3	27,8
Affaires indiennes et du Nord Canada		
Yukon	2,5	15,6
Territoires du Nord-Ouest	3,1	15,7
Nunavut	2,1	15,7
Premières nations ⁵	31,1	25,0
Total partiel	1 976,0	960,0
InfraGuide ⁶	12,5	-
Coordination fédérale	61,5	40,0
Total	2 050,0	1 000,0

⁴ Les montants ne comprennent pas les nouveaux fonds affectés au FIMR dans le budget de 2006.

⁵ La conception de programme et l'approbation de la composante du FIMR pour les Premières nations par le Conseil du Trésor sont prévues pour l'automne 2006.

⁶ Des fonds supplémentaires ont été prévus pour l'InfraGuide en plus de l'affectation initiale qui avait été fournie dans le cadre du PIC.



2. Programmes stratégiques de grande envergure

Le deuxième type de programme de financement appuie des investissements stratégiques de grande envergure qui ont une importance régionale et nationale et qui soutiennent les principaux objectifs fédéraux tels que le commerce, la sécurité, la productivité et le développement durable.

Il y a deux fonds dans ce groupe : le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique (FCIS), et le Fonds pour l'infrastructure frontalière (FIF).

Les investissements du FCIS visent les projets d'infrastructure de grande envergure de tous les coins du pays qui sont essentiels à la qualité de vie du Canada et à ses perspectives de croissance économique soutenue.

Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique

L'actuel Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique (FCIS) est orienté vers des projets de grande importance nationale et régionale dans des secteurs qui sont indispensables au maintien de la croissance économique et à l'amélioration de la qualité de vie des Canadiennes et des Canadiens. Ces investissements ont été faits en collaboration avec les provinces, les territoires, les municipalités et le secteur privé. Chaque partenariat est régi par des arrangements spécifiquement adaptés. Le financement fédéral maximal est établi à 50 p. 100 des coûts admissibles, à l'exception des projets d'infrastructure dans le Nord et des projets de services à large bande où le financement peut atteindre un maximum de 75 p. 100. Le FCIS fonctionne dans le cadre de la *Loi sur le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique*.



Le projet de la Ligne Canada, financé par le FCIS, reliera le centre-ville de Vancouver au centre-ville de Richmond. De tels projets aident à réduire la congestion et ses conséquences connexes et faciliter la gestion de la croissance, en augmentant l'habitabilité, la durabilité et la compétitivité de nos villes.

Le FCIS appuie des projets de grande envergure de tous les coins du pays dans des domaines comme le transport en commun et le traitement des eaux usées. Il appuie aussi des projets désignés comme des projets de priorité nationale, notamment l'expansion du canal de dérivation de la rivière Rouge au Manitoba; l'initiative nationale de Satellite qui vise à fournir l'accès à la large bande aux collectivités nordiques et éloignées; ainsi que l'élargissement à quatre voies de la route Transcanadienne dans le parc national de Banff en Alberta.⁷

⁷ Pour obtenir des détails sur ces projets et sur d'autres projets annoncés, prière de consulter le : http://www.infrastructure.gc.ca/csif/projectmaps/project_desc_prov_f.shtml.



Le FCIS vise à améliorer la qualité de l'environnement en favorisant des approches de construction ou de renouvellement de l'infrastructure qui tiennent compte des améliorations concrètes de l'environnement. Lorsque c'est possible, les promoteurs devraient clairement démontrer comment leur projet contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le modèle d'exécution du FCIS est fondé sur une entente de partenariat entre Infrastructure Canada et les autres ministères qui ont un mandat direct dans un champ donné et les organismes qui ont un mandat de développement régional. Dans le cas des projets liés au transport, Transports Canada est le responsable de projet. Pour les projets de télécommunications de pointe, Industrie Canada est le responsable. On négocie des protocoles d'entente interministériels afin de clarifier les responsabilités. Dans le cas du FCIS, il n'y a pas de répartition par administration. (Pour plus de renseignements sur le FCIS, consulter le site Web à l'adresse suivante : http://www.infrastructure.gc.ca/csif/index_f.shtml?menu33).

Dans le budget de 2006, le gouvernement s'est engagé à renouveler le FCIS en prévoyant deux milliards de dollars de plus à ce titre. Il est prévu que l'on demande l'approbation du Cabinet et du Conseil du Trésor l'année prochaine.

Fonds pour l'infrastructure frontalière

Le Fonds pour l'infrastructure frontalière (FIF) a été établi et financé à hauteur de 600 millions de dollars pour cibler les six plus grands postes frontaliers entre le Canada et les États-Unis, ainsi que plusieurs autres postes. Il a fourni des fonds en vue d'investissements dans l'infrastructure physique, dans l'infrastructure d'un système de transport intelligent et dans l'amélioration de la capacité d'analyse. Le fonds reflète l'importance des postes frontaliers, des ports et des accès routiers du Canada pour la croissance économique, le commerce et la sécurité à l'échelle nationale, et l'importance qu'ils ont à l'échelle internationale en leur qualité de portes d'entrée. (Pour plus de renseignements sur le FIF, consulter le site Web à l'adresse suivante : http://www.infrastructure.gc.ca/bif/index_f.shtml?menu32).

Infrastructure Canada continuera de gérer le programme FIF en partenariat avec Transports Canada, conformément aux modalités du protocole d'entente.

Le FIF investit dans l'infrastructure frontalière qui est importante pour nos relations économiques et commerciales croissantes avec les États-Unis. Les investissements du FIF ont pour but de réduire la congestion aux postes frontaliers et de développer la capacité de l'infrastructure à moyen terme.



Activités prévues

Voici les activités prévues dans le cadre des programmes stratégiques de grande envergure pour 2006-2007 :

- continuer à travailler avec les provinces et les territoires pour déterminer les projets qui recevront les fonds non engagés dans le cadre du FCIS et du FIF, faire approuver ces projets par le Conseil du Trésor et élaborer les ententes de contribution connexes;
- assurer une saine administration des programmes FCIS et FIF;
- signer des protocoles d'entente avec les partenaires fédéraux chargés de l'exécution du FCIS;
- signer un protocole d'entente avec Transports Canada afin d'accroître la coordination et l'intégration des politiques, des programmes et des décisions d'investissement sous la responsabilité d'un seul ministre.

3. Fonds provenant de la taxe sur l'essence et fonds pour le transport en commun

Le troisième type de programme d'infrastructure géré par Infrastructure Canada comporte des ententes avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, des associations municipales des provinces et territoires et la Ville de Toronto en vue du transfert, en cinq ans, de cinq milliards de dollars provenant de la taxe fédérale sur l'essence dans l'intérêt des collectivités du Canada et du versement de contributions fédérales de 400 millions de dollars pour le transport en commun (voir tableau 4).

Fonds provenant de la taxe sur l'essence

Le Fonds de la taxe sur l'essence (FTE) est un programme de paiements de transfert de cinq milliards de dollars qui sera en vigueur de 2005-2006 à 2009-2010 et qui a été établi pour faire bénéficier les municipalités d'une part de la taxe fédérale sur l'essence. Cet argent permettra aux municipalités d'engager des fonds à long terme pour répondre à des besoins locaux tels que contenir l'étalement urbain et d'investir dans des projets d'infrastructure écologiquement viables qui contribueront aux résultats nationaux partagés que sont l'assainissement de l'air et de l'eau potable et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les catégories de projets admissibles comprennent le transport en commun, les réseaux d'aqueduc et d'égout, la gestion des déchets solides, les systèmes énergétiques communautaires, et les routes et les ponts locaux.



Une composante du renforcement des capacités a aussi été établie dans le FTE. Le fonds permet aux municipalités d'adopter une approche stratégique et intégrée à long terme pour ces nouveaux investissements, car il les aide à renforcer leur capacité d'élaborer des plans intégrés pour la durabilité de la collectivité (PIDC).

Le financement sera géré par des ententes avec les administrations provinciales, des associations municipales provinciales et avec la Ville de Toronto, lesquelles mettront ces fonds à la disposition des villes et des collectivités (voir tableau 4).

Le budget de 2006 a confirmé le maintien du Fonds provenant de la taxe sur l'essence pour les quatre prochaines années.

Le FTE est une initiative conçue pour aider les municipalités et les collectivités à investir dans une infrastructure qui contribue à l'assainissement de l'air et de l'eau et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Fonds pour le transport en commun

Le Fonds pour le transport en commun (FTC) est un programme de paiements de transfert de 400 millions de dollars destiné à financer des projets d'amélioration des services de transport en commun offerts aux Canadiennes et aux Canadiens (voir tableau 4). Le FTC offre la possibilité de réduire le smog et les émissions de gaz à effet de serre dans les régions urbaines en améliorant les services et en offrant aux Canadiennes et aux Canadiens une flexibilité accrue dans leurs options de moyens de transport. Les investissements rendront le transport en commun plus attrayant et provoquer un virage du transport automobile vers le transport en commun qui consomme moins et qui est plus rentable. Une utilisation accrue du transport en commun peut aussi réduire les niveaux de congestion et ainsi améliorer la consommation énergétique et la qualité de l'air. De plus, le transport en commun joue un rôle important dans le développement économique et la compétitivité des régions urbaines. Le transport en commun aide aussi à appuyer des objectifs comme l'inclusion sociale en contribuant à la mobilité des groupes désavantagés tels que les jeunes et les personnes âgées, les pauvres et les personnes handicapées.

Le programme de paiements de transfert du FTC a été conçu pour mettre à profit les ententes conclues dans le cadre du FTE, et les modalités de l'un sont le miroir des modalités de l'autre. Le rôle du gouvernement du Canada dans l'exécution et l'administration courantes du fonds est limité, mais le financement est régi par des ententes qui établissent un protocole de reddition de comptes rigoureux grâce auquel le Ministre pourra rendre compte de l'utilisation de ces fonds au Parlement.



Les investissements dans le transport en commun non seulement réduisent la congestion et le smog, mais ils contribuent à la santé sociale et économique des villes et des collectivités.



Le budget de 2006 a augmenté le FTC grâce à la nouvelle Fiducie pour l'infrastructure du transport en commun. Il s'agit d'un paiement unique pouvant aller jusqu'à 900 millions de dollars qui sera versé aux provinces et aux territoires par l'intermédiaire d'une fiducie administrée par des tiers, à la condition que des fonds suffisants soient disponibles dans l'excédent de l'exercice 2005-2006. La fiducie est conçue pour soutenir des investissements dans l'infrastructure du transport en commun, y compris le transport rapide et les autobus urbains. Le ministère des Finances administrera la nouvelle fiducie pour l'infrastructure du transport en commun. Infrastructure Canada continuera de gérer le FTC original.

Activités prévues

Voici les activités prévues dans le cadre du FTE et du FTC pour l'exercice 2006-2007 :

- conclure des ententes sur le FTE et le FTC avec les administrations qui n'avaient pas encore leurs ententes le 31 mars 2006;
- assurer une saine gestion des programmes du FTE et du FTC;
- faire appel à des comités de surveillance pour contrôler la mise en place stratégique des ententes du FTE et du FTC, pour discuter des questions sur la coordination de l'infrastructure et pour améliorer la collaboration avec les provinces, les territoires et les municipalités.

Afin de doter les Premières nations du mécanisme de financement le plus approprié et le plus efficace pour elles, Infrastructure Canada collabore avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et l'Assemblée des Premières nations afin d'élaborer des paramètres pour le programme FTE (et FIMR) qui tiennent compte des besoins de ces collectivités.



Tableau 4 : Affectation du Fonds provenant de la taxe sur l'essence et du Fonds pour le transport en commun, par administration

(Distribution du financement fédéral total (en M \$))

Administration	FTE	FTC
Colombie-Britannique	635,6	52,5
Alberta	476,9	40,1
Saskatchewan	147,7	12,5
Manitoba	167,3	14,7
Ontario	1 865,5	155,2
Québec	1 151,0	94,4
Nouveau-Brunswick	116,1	9,4
Nouvelle-Écosse	145,2	11,7
Île-du-Prince-Édouard	37,5	1,7
Terre-Neuve-et-Labrador	82,3	6,5
Yukon	37,5	0,4
Territoires du Nord-Ouest	37,5	0,5
Nunavut	37,5	0,4
Premières nations ⁸	62,5	0,0 ⁹
Total	5 000,0	400,0

⁸ La conception de programme et l'approbation de la composante du FIMR pour les Premières nations par le Conseil du Trésor sont prévues pour l'automne 2006.

⁹ Les Premières nations peuvent avoir accès au FTC grâce aux allocations provinciales-territoriales.



Résultats prévus et mesure du rendement

Le tableau 5 résume les résultats prévus et les indicateurs de rendement préliminaires pour les programmes d'investissement gérés par Infrastructure Canada.

Un cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) et un cadre de vérification fondé sur les risques (CVFR) ont été élaborés pour tous les programmes. Ces documents établissent les résultats prévus pour chaque programme et déterminent les indicateurs de rendement. Ils aident à assurer une prise de décision efficace et prouvent l'existence d'une reddition de comptes claire dans les domaines de programme.

En 2006-2007, Infrastructure Canada entreprendra une évaluation à mi-parcours du FIMR. À la lumière des résultats de l'évaluation, il mettra à jour le CGRR et le CVFR pour faire en sorte qu'ils mettent toujours l'accent sur la nécessité de mesurer les résultats obtenus et d'en rendre compte durant toute la durée de vie des programmes.

Le PIC, programme relativement ancien qui arrive à échéance, est géré selon un cadre de gouvernance et de responsabilisation fédéral qui détermine les rôles et les responsabilités. En collaboration avec ses partenaires d'exécution du PIC, Infrastructure Canada a conçu un CGRR-CVFR intégré pour la période de prolongation du PIC et a terminé l'évaluation à mi-parcours de ce programme. Les résultats de ces deux processus ont mis en lumière la nécessité d'être diligent afin de faire en sorte que le programme soit terminé avant le 31 mars 2009 et révélé l'importance de travailler à une méthode permettant de rendre compte des mesures des résultats et de calculer l'efficacité des coûts. En 2006-2007, Infrastructure Canada travaillera avec les organismes de développement régional afin de faire en sorte que la surveillance continue, la mise en œuvre et le parachèvement du programme et des projets PIC se fasse de façon coordonnée.



Infrastructure Canada négociera avec chaque administration les indices de mesure de rendement à utiliser dans les différents secteurs d'investissement du FTE. De plus, Infrastructure Canada consulte d'autres ministères gouvernementaux, le monde universitaire et des associations clés afin de partager de l'information et de l'expertise sur les mesures de rendement pertinentes pour les investissements dans l'infrastructure. Un examen interne du programme du FTE sera entrepris en 2006-2007 pour évaluer la mise en œuvre de cette initiative et pour faire en sorte que des systèmes de gestion appropriés existent. Au cours de la même année, une évaluation interne du FTC étudiera la pertinence des indicateurs de base et de la stratégie de mesure du rendement et évaluera l'intégrité des données et les rapports sur le rendement et le risque.

Les évaluations du FCIS et du FIF à mi-parcours porteront sur les résultats obtenus jusque là. Les évaluations se feront respectivement en 2007-2008 et en 2008-2009.



Tableau 5 : Résultats prévus et indicateurs de rendement pour les programmes d'Infrastructure actuels

Résultats prévus	Exemple d'indicateurs de rendement
<p>FCIS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déplacements plus rapides et plus sécuritaires des personnes et des marchandises sur les principaux itinéraires de transport terrestre du Canada • Diminution de la production de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques • Développement urbain plus efficace • Activité économique accrue, y compris le tourisme • Qualité de vie améliorée pour les collectivités du Nord • Connectivité accrue des collectivités éloignées et du Nord • Conditions régionales améliorées grâce aux projets nationaux prioritaires 	<p>Indicateurs de rendement précoce</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'annonces de projets • Nombre d'ententes de contribution signées • Nombre de PE conclus avec d'autres ministères fédéraux et d'autres partenaires d'exécution • Nombre de présentations au Conseil du Trésor • Approbation de projets <p>Indicateurs de rendement intermédiaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui coopératif d'autres ministères et des principaux partenaires • Obtention de ressources de la part des partenaires • Achèvement des projets en temps opportun • Respect de l'envergure du projet • Gestion de programme et de projet, gestion des risques, surveillance et reddition de comptes efficaces • Communications, sensibilisation et compréhension efficaces • Conformité des signataires de l'entente aux résultats et aux bénéfices du programme et des projets
<p>FIF</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installations plus efficaces ayant une plus grande capacité aux principaux postes frontaliers et aidant les camions à franchir plus rapidement les postes frontaliers canado-américains les plus achalandés • Amélioration des relations canado-américaines et meilleur déplacement des marchandises, ce qui contribue à la croissance du commerce et de la production • Passages frontaliers améliorés contribuant à la sécurité nationale et à une plus grande sécurité pour les Canadiennes et les Canadiens 	
<p>PIC</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité de l'environnement (gestion de l'eau et des eaux usées, gestion des déchets solides et utilisation énergétique plus efficace) • Soutien de la croissance économique à long terme (multiplication des débouchés économiques dans les collectivités, accès à la nouvelle économie grâce à des possibilités de télécommunication et de tourisme améliorées) • Amélioration de l'infrastructure communautaire (hausse de la sécurité communautaire et accès à des installations récréatives locales, soutien de la culture et du patrimoine canadiens et développement des collectivités anglaises et françaises vivant en situation minoritaire) • Innovation accrue, utilisation de nouvelles approches et de pratiques exemplaires et utilisation plus efficace de l'infrastructure existante 	

(Suite du tableau de la page précédente)

<p>FIMR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Meilleure gestion d'un stock accru et amélioré d'infrastructures publiques essentielles dans des domaines comme l'eau, les eaux usées, la culture et les loisirs, qui font de nos collectivités des endroits vivants et productifs où on peut vivre, travailler et élever une famille • Meilleure qualité de vie et meilleures possibilités de croissance économique pour les plus petites collectivités et les Premières nations • Connectivité accrue des petites collectivités et des collectivités rurales 	<p>Indicateurs de rendement ultimes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transport sûr et fiable • Développement économique durable • Utilisation et qualité durables de l'eau et traitement efficace des eaux usées • Frontières sûres et efficaces • Innovation accrue et amélioration de la prestation des services publics grâce à la connectivité • Systèmes énergétiques efficaces et durables • Air plus pur • Réduction des émissions de gaz à effet de serre
<p>FTE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Meilleure gestion d'un stock accru et amélioré d'infrastructures publiques essentielles dans des domaines comme l'eau, les eaux usées, la gestion des déchets solides, les systèmes énergétiques communautaires, le transport en commun, les routes et les ponts locaux • Amélioration de la qualité de l'environnement • Eau potable plus salubre • Air plus pur • Réduction des émissions de gaz à effet de serre • Plus grande capacité communautaire d'améliorer la planification de la viabilité des collectivités 	
<p>FTC</p> <ul style="list-style-type: none"> • Options de transport améliorées et plus flexibles pour les Canadiennes et les Canadiens • Réduction de la congestion • Amélioration de la qualité de l'environnement • Réduction de la production de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques 	



Élaboration de politiques, enrichissement des connaissances et création de partenariats

Cette activité de programme comprend l'élaboration de politiques, la recherche et l'analyse, l'enrichissement des connaissances et la création de partenariats. Les résultats de cette activité sont des politiques fondées sur la recherche et de solides partenariats, ce qui permet de relever les défis nouveaux et existants et de saisir les possibilités qui se présentent.

Coût net du programme (en milliers de dollars) :

2006-2007	2007-2008	2008-2009
16 342	4 804	4 844

Ressources humaines (équivalents temps plein) :

2006-2007	2007-2008	2008-2009
73	76	79

Élaboration de politiques

Infrastructure Canada est dotée d'une fonction d'élaboration de politiques qui cerne et évalue les besoins en infrastructure et les besoins liés aux villes et aux collectivités, évalue les priorités et les pressions financières et élabore des options stratégiques à soumettre au Ministre.

Ces activités exigent une intense collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux, ainsi qu'avec les provinces, les territoires, les municipalités, les associations municipales, les Premières nations, les organisations internationales et le secteur privé.

Dans le contexte du changement rapide de la société et de l'économie mondiale, on reconnaît de plus en plus le rôle important que jouent les villes et les collectivités dans la compétitivité et la qualité de vie du Canada. Elles jouent le rôle de portes d'entrée commerciales clés; elles attirent et retiennent la main-d'œuvre qualifiée et l'investissement étranger; elles favorisent la recherche et l'innovation; elles construisent une infrastructure importante et durable; elles assurent la sécurité publique; elles protègent la qualité de l'environnement; elles soutiennent l'inclusion sociale et la diversité culturelle; elles assurent les principaux services municipaux.

Pour toutes ces raisons, le gouvernement a intérêt à appuyer des villes et des collectivités fortes, saines et durables et à faire une plus grande utilisation des relations intergouvernementales pour faire progresser

les principaux intérêts et responsabilités partagés. Le cadre stratégique favorisant des collectivités fortes cherchera à clarifier les rôles et les responsabilités du gouvernement, à améliorer la collaboration intergouvernementale et à intégrer les aspects liés au « lieu » et à l'espace dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, des programmes et des investissements du gouvernement du Canada.

Le Comité consultatif externe sur les villes et les collectivités (CCEVC), créé par le gouvernement du Canada en février 2004, est un comité indépendant qui se compose de 15 membres de différentes régions du Canada, et de collectivités petites et grandes. Son mandat est le suivant :

- élaborer une vision à long terme du rôle que les villes et les collectivités devraient jouer pour maintenir la qualité de vie au Canada;
- formuler des conseils sur le genre de politiques qui devraient être élaborées relativement aux villes et aux collectivités;
- donner des conseils sur la façon d'amener les gouvernements provinciaux et territoriaux et les peuples autochtones à donner suite au programme pour les villes et des collectivités.

Le CCEVC devrait présenter son rapport sur l'avenir des villes et des collectivités canadiennes au premier ministre en juin 2006.

Enrichissement des connaissances

Pour favoriser l'élaboration de politiques stratégiques et la création de partenariats solides, la stratégie de recherche d'infrastructure Canada s'articule autour de trois objectifs :

- *Production de connaissances* – Produire de nouvelles connaissances qui comblent directement les lacunes empêchant de comprendre les problèmes d'infrastructure publique dans les collectivités canadiennes qui sont essentiels aux fins d'élaboration de politiques.
- *Renforcement de la communauté de la recherche* – Favoriser le développement d'une solide communauté multidisciplinaire de chercheurs et d'autres experts mieux réseautés et capables de répondre aux besoins des responsables des orientations et des décideurs.
- *Diffusion et transfert des connaissances* – Mettre au point des moyens novateurs de partager les connaissances sur l'infrastructure et les collectivités provenant de sources nationales et internationales avec les responsables des orientations et les décideurs, les chercheurs, l'industrie, les organismes non gouvernementaux, les associations professionnelles et le grand public.



Au cours de l'exercice 2004-2005, on a mis sur pied un programme de financement de cinq ans d'une valeur de 25 millions de dollars à l'appui de la stratégie de recherche qui est conçue pour améliorer la recherche et les connaissances sur l'infrastructure, les villes et les collectivités. L'initiative se compose actuellement des programmes Études de recherche évaluées par les pairs (EREP) et Développement des connaissances, sensibilisation et communication (DCSC). Ces programmes ont été conçus pour combler directement certaines lacunes, ce qui permettra de mieux positionner le gouvernement du Canada face aux pressions actuelles et futures dans le domaine de l'infrastructure et aux problèmes liés aux villes et aux collectivités. (Pour plus de renseignements sur les programmes de financement de recherche, consulter le site Web à l'adresse suivante : http://www.infrastructure.gc.ca/research-recherche/rko/index_f.shtml).



Un cadre pour bâtir des collectivités fortes.

Dans le cadre du programme EREP, le financement est accordé par Infrastructure Canada en fonction du mérite, au terme d'un processus concurrentiel d'évaluation par les pairs exécuté par le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), aidé dans cette tâche par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG).

L'InfraGuide, créé en 2001, a pour objectif d'accroître les capacités des municipalités et d'autres groupes. Il offre aux municipalités et aux autres collectivités un réseau national d'experts et une collection croissante de publications sur les règles de l'art de la gestion du cycle de vie intégrée des biens matériels. Cette ressource canadienne unique en son genre a été créée en

collaboration avec la Fédération canadienne des municipalités et le Conseil national de recherches du Canada. Elle offre un choix de ressources sur l'expérience et les connaissances canadiennes en matière d'infrastructure (www.infraguide.ca).

Voici les priorités d'Infrastructure Canada en matière de recherche pour l'exercice 2006-2007 :

- les villes, les collectivités et l'infrastructure publique;
- l'état de l'infrastructure dans les collectivités canadiennes;
- les conséquences économiques, sociales, culturelles et environnementales de l'infrastructure sur les collectivités;



- les mécanismes de financement de l'infrastructure et des collectivités;
- la technologie, l'innovation et l'infrastructure évolutive;
- les problèmes de gouvernance posés par l'infrastructure et les collectivités.

Création de partenariats

Infrastructure Canada continuera de travailler en partenariat avec les provinces, les territoires, les municipalités, les Premières Nations et d'autres intervenants en vue d'élaborer et de mettre en œuvre une vision qui permettra d'assurer la durabilité économique, sociale, culturelle et écologique des villes et des collectivités canadiennes. Infrastructure Canada s'est engagé à travailler avec des partenaires à tous les niveaux pour aider à faire en sorte que les collectivités soient consultées dans la prise de décisions qui les touchent.

Il serait possible de développer des relations intergouvernementales plus efficaces et plus novatrices, ce qui aiderait l'ensemble des intervenants à relever les défis complexes et étroitement liés qui peuvent avoir une incidence sur la prospérité économique du Canada et sur la qualité de vie de sa population. La mise en place des ententes concernant les fonds provenant de la taxe sur l'essence a entraîné la création de comités de surveillance qui offrent de nouvelles occasions de dialoguer. Certaines ententes comprennent un engagement en vue de collaborations futures dans le cadre d'ententes tripartites, ce qui permettrait de mieux coordonner les politiques, les programmes et les investissements fédéraux, provinciaux et municipaux dans les centres urbains clés.

Des partenariats plus solides contribueront aux résultats suivants : les rôles et les responsabilités des gouvernements fédéral/provinciaux/municipaux et des Premières nations seront clarifiés et les interventions de toutes les parties seront plus efficaces; la collaboration tripartite sera améliorée, tout comme l'intégration des questions intergouvernementales, comme la compétitivité économique, l'environnement, la régénération urbaine (y compris le réaménagement des friches industrielles et la sécurité des quartiers); la coordination fédérale sera améliorée et le fédéral interviendra de façon plus stratégique dans les villes et les collectivités; il y aura une plus grande cohérence au niveau de la planification et de la gestion de programmes entre le financement de l'infrastructure et les autres investissements dans les domaines économique, social, culturel et environnemental dans les villes et les collectivités.



Activités prévues

En 2006-2007, Infrastructure Canada continuera de renforcer sa capacité d'élaborer des politiques stratégiques fondées sur des connaissances approfondies et des partenariats solides. Pour ce faire, il lui faudra :

- élaborer un cadre stratégique pour assurer la durabilité économique, sociale, culturelle et écologique des villes et collectivités canadiennes;
- diriger la formulation d'un cadre pour aider les collectivités à obtenir un financement de l'infrastructure stable et prévisible à long terme;
- renforcer la collaboration avec les provinces, les territoires et les municipalités par des initiatives comme des tables tripartites et les comités de surveillance des ententes concernant la taxe sur l'essence qui sont responsables de la surveillance de la mise en œuvre stratégique globale du FTE et du FTC;
- travailler avec des partenaires à tous les niveaux pour que les collectivités soient consultées dans la prise de décisions qui les touchent;
- offrir un soutien stratégique au Ministre en élaborant un cadre stratégique à long terme qui permettra de répondre aux besoins d'infrastructure du Canada et en tenant des consultations à ce sujet;
- élaborer un cadre stratégique en vue de le faire approuver par le Cabinet, et les modalités du FCIS et du FIMR renouvelés dans le budget de 2006 afin de les faire approuver par le Conseil du Trésor;
- soutenir le renforcement de la capacité municipale de planifier et d'atteindre les objectifs de durabilité, y compris l'infrastructure durable;
- fournir des orientations stratégiques en vue de l'élaboration des principes pour la durabilité des collectivités du Canada;
- fournir un appui administratif et un soutien de recherche au Comité consultatif externe sur les villes et les collectivités (CCEVC) pour la rédaction de son rapport final;
- fournir de l'aide en vue du III^e Forum urbain mondial ONU-HABITAT qui se tiendra en juin 2006 à Vancouver;
- gérer le troisième appel de propositions dans le cadre du programme Développement des connaissances, sensibilisation et communication et le deuxième appel de propositions dans le cadre du programme Études de recherche évaluées par les pairs, et surveiller les progrès de la recherche financée;



- renforcer la compréhension du travail des villes et des municipalités par la recherche sur les trois aspects de tout ouvrage construit (financement, innovation technique, gestion de l'environnement et gestion du risque);
- maintenir des partenariats forts avec des organismes de développement régional et les améliorer;
- continuer à travailler avec des organismes internationaux (comme l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Banque mondiale, l'ONU-HABITAT) pour faire avancer les questions concernant les villes et les collectivités et les indicateurs de rendement.

Résultats prévus et mesure du rendement

Les activités d'Infrastructure Canada en matière d'élaboration de politiques, d'enrichissement des connaissances et de création de partenariats contribuent au résultat stratégique car elles font en sorte que les décisions sur les investissements dans l'infrastructure du Canada et les activités connexes sont soutenues par des connaissances solides et des analyses rigoureuses et qu'elles reposent sur la collaboration entre les provinces, les territoires, les municipalités, les Premières nations et d'autres partenaires.

Un cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) et un cadre de vérification fondé sur les risques (CVFR) ont été élaborés pour s'appliquer les programmes Développement des connaissances, sensibilisation et communication et Études de recherche évaluées par les pairs. Ces documents définissent les résultats prévus pour chaque programme, établissent les indicateurs de rendement, aident à assurer une prise de décision efficace et prouvent l'existence d'une reddition de comptes claire dans les domaines de programme.

D'autres travaux sont prévus aux fins de la mesure du rendement dans le domaine de l'élaboration de politiques, d'enrichissement des connaissances et de création de partenariats. En 2006-2007, Infrastructure Canada commencera à élaborer une approche horizontale en vue de préparer des rapports qui englobent tous les programmes d'infrastructure dont il est responsable.



Infrastructure Canada mettra aussi à profit les réseaux et les efforts de collaboration avec d'autres ministères afin de partager les connaissances et de tirer parti de l'expertise, des réseaux et des intérêts communs existants, tels que la mesure du rendement.

Au cours des deux prochaines années, nous continuerons de travailler avec la Banque mondiale à un projet international qui comprend les trois plus grandes villes canadiennes. Le projet a pour but d'élaborer et de tester les indicateurs de rendement des villes. Les résultats de l'étude de la Banque mondiale devraient être présentés au prochain Forum urbain mondial à Nankin en 2008.



Section III : Renseignements supplémentaires

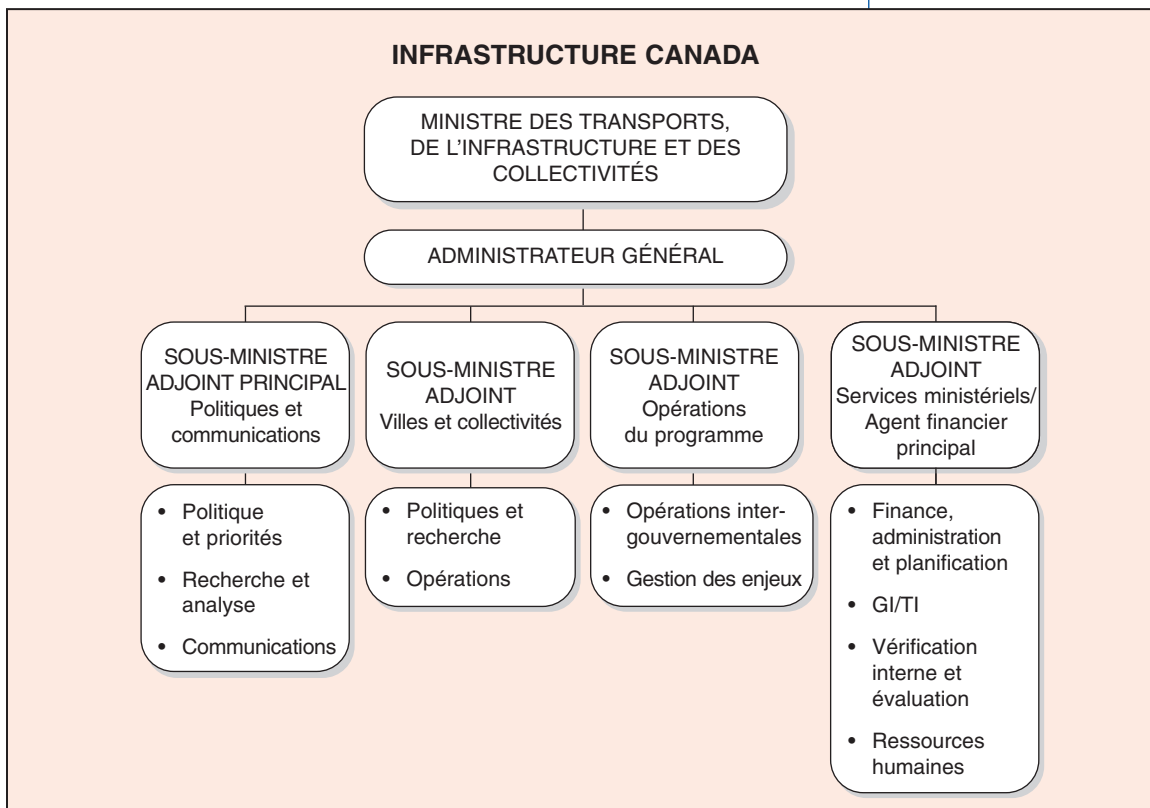
Information organisationnelle

L'honorable Lawrence Cannon est le ministre responsable du portefeuille des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités.

Infrastructure Canada est dirigé par un administrateur général, André Juneau, qui relève du ministre et qui est assisté des quatre sous-ministres adjoints suivants :

- Sous-ministre adjoint principal par intérim, Politiques et communications : Gerry Maffre
- Sous-ministre adjointe, Villes et collectivités : Yazmine Laroche
- Sous-ministre adjointe, Opérations du programme : Carol Beal
- Sous-ministre adjoint, Services ministériels, et agent financier principal : David Cluff

Organigramme d'Infrastructure Canada



Tableaux supplémentaires

Les tableaux de la présente section fournissent l'information suivante :

- Dépenses et équivalents temps plein prévus du Ministère
- Sommaire des ressources par activité de programme
- Crédits et postes législatifs mentionnés dans le *Budget principal des dépenses*
- Coût net du Ministère
- Détails sur les programmes de paiements de transfert
- Initiatives horizontales
- Vérifications internes et évaluations

Tableau I : Dépenses et équivalents temps plein prévus du Ministère

(en milliers de dollars)	Dépenses prévues 2005-2006 ¹	Dépenses prévues 2006-2007 ²	Dépenses projetées 2007-2008	Dépenses projetées 2008-2009
Investissements dans l'infrastructure (nouvelle AAP)	0	1 808 681	1 711 300	1 448 788
Élaboration de politiques, enrichissement des connaissances et création de partenariats (Nouvelle AAP)	0	15 446	4 330	4 330
Infrastructure et Collectivités (ancienne AAP)	1 503 085	0	0	0
Gestion du portefeuille des sociétés d'État	24 251	20 497	1 415	1 415
Postes budgétaires – Budget principal des dépenses	1 527 336	1 844 624	1 717 045	1 454 533
Gestion du portefeuille des sociétés d'État	0	2 492	0	0
Postes non budgétaires – Budget principal des dépenses	0	2 492	0	0
Total – Budget principal des dépenses	1 527 336	1 847 116	1 717 045	1 454 533
<i>Rajustements</i>				
Budget de 2006				
Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique	0	0	181 000	429 000
Fonds sur l'infrastructure municipale rurale	0	200 000	332 000	450 000



(Suite du tableau de la page précédente)

(en milliers de dollars)	Dépenses prévues 2005-2006 ¹	Dépenses prévues 2006-2007 ²	Dépenses projetées 2007-2008	Dépenses projetées 2008-2009
Autres				
Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique	0	290 938	247 418	284 534
Fonds sur l'infrastructure frontalière	0	64 254	0	0
Fonds sur l'infrastructure municipale rurale	0	27 744	3 957	644
Fonds provenant de la taxe sur l'essence	0	32 328	10 007	12 510
Fonds pour le transport en commun	0	19 000	0	0
Recherche, connaissances et sensibilisation	0	247	0	0
Centre Harbourfront	0	4 000	0	0
Réaffectation interne des ressources pour couvrir les coûts supplémentaires dus à la croissance des programmes	0	3 000	0	0
Épargnes dans le domaine des approvisionnements	0	(100)	0	0
Transfert du Secrétariat des sociétés d'État et de la Société du Vieux-Port de Montréal inc. (approuvé le 6 février 2006)	0	(20 025)	(1 225)	(1 225)
Régime d'avantages sociaux des employés	0	(191)	(201)	(201)
Total des rajustements	0	621 195	772 956	1 175 262
Dépenses projetées nettes	1 527 336	2 468 311	2 490 002	2 629 796
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	1 994	1 967	1 447	1 569
Coût net du programme	1 529 330	2 470 278	2 491 449	2 631 365
Équivalents temps plein	180	220	230	240

¹ Les dépenses prévues pour 2005-2006 reflètent les dépenses réelles mentionnées dans les *Comptes publics*.

² Étant donné le transfert de fonds pour la gestion du portefeuille des sociétés d'État à Transports Canada, le tableau des dépenses prévues du Ministère ne reflète pas les dépenses totales prévues soumises au Ministère par le Secrétariat.



Tableau 2 : Ressources, par activité de programme

(en milliers de dollars)

2006-2007 ¹						
Postes budgétaires			Postes non budgétaires			
Activité de programme	Exploitation	Contributions	Prêts, Investissements et avances	Total – Budget principal des dépenses	Rajustements (dépenses prévues ne figurant pas dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues totales
Programmes d'infrastructure	24 762	1 783 919	0	1 808 681	641 445	2 450 126
Élaboration de politiques, enrichissement des connaissances et création de partenariats	12 196	3 250		15 446	247	15 693
Gestion du portefeuille des sociétés d'État	20 497	0	2 492	22 989	(20 497)	2 492
Total	57 455	1 787 169	2 492	1 847 116	621 195	2 468 311

¹ Étant donné le transfert de fonds à Transports Canada pour la gestion du portefeuille des sociétés d'État, le tableau des dépenses prévues du Ministère ne reflète pas les dépenses totales prévues soumises au Ministère par le Secrétariat.

Tableau 3 : Crédits et postes législatifs mentionnés dans le Budget principal des dépenses

(en milliers de dollars)

Crédit ou poste législatif	Formulation tronquée du crédit ou du poste	Budget principal des dépenses 2006-2007	Budget principal des dépenses 2005-2006
55	Dépenses de fonctionnement	37 103	23 314
60	Contributions	1 787 169	769 119
65	Paiement à la Société du Vieux-Port de Montréal inc. pour les dépenses de fonctionnement	18 800	-
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 552	1 545
	Total du budgétaire	1 844 624	793 978
L70	Fonds pour le surplus d'apport devant être utilisé pour la cession de terrains au Parc Downsview Park Inc. afin de permettre l'achèvement du transfert de terrains de la Défense nationale au Parc Downsview Park Inc.	2 492	-
L75	Pour établir une autorisation d'emprunter un montant maximal de 100 000 000 \$ pour le Parc Downsview Park Inc.	-	-
	Total du non-budgétaire	2 492	-
	Total de l'organisme	1 847 116	793 978

NOTES :

Les sommes comprises dans le *Budget principal des dépenses* de 2006-2007 pour le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique et le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale représentent les besoins de trésorerie estimatifs pour 2006-2007 au titre des contributions du gouvernement du Canada aux projets d'infrastructure exécutés dans le cadre de ces deux programmes. Le financement des contributions à ces deux programmes a beaucoup augmenté comparativement au *Budget principal des dépenses* de 2005-2006 parce que les programmes prennent de l'essor et que les décaissements prévus au titre du financement des contributions devrait être plus élevé en 2006-2007.

Le financement des contributions en 2006-2007 inclut une somme de 592,5 millions de dollars pour le programme des paiements de transfert de la taxe sur l'essence (FTE) qui n'a pas été approuvé à temps pour faire partie du *Budget principal des dépenses* en 2005-2006. Le FTE est un programme d'une valeur de cinq milliards de dollars à l'appui de l'infrastructure municipale durable qui répond aux objectifs nationaux communs en ce qui concerne l'assainissement de l'eau et de l'air et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le financement soutient aussi les plans intégrés pour la durabilité des collectivités (PIDC).



Tableau 4 : Coût net du Ministère

(en milliers de dollars)

Dépenses nettes prévues	2 468 311
<i>Plus : Services reçus à titre gracieux</i>	-
Locaux fournis par TPSGC	1 314
Contributions couvrant la part de l'employeur au titre des primes d'assurance du personnel et des dépenses payées par le SCT	653
Coût net du programme pour 2006-2007	2 470 278

Tableau 5 : Détails sur les programmes de paiements de transfert

Au cours des trois prochaines années, Infrastructure Canada gèrera les programmes de transfert de paiements suivants dont la valeur dépasse cinq millions de dollars :

De 2006-2007 à 2008-2009

- Contributions dans le cadre du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique
- Contributions dans le cadre du Fonds sur l'infrastructure frontalière
- Contributions dans le cadre du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale
- Contributions dans le cadre du Fonds provenant de la taxe sur l'essence
- Contributions dans le cadre du Fonds pour le transport en commun
- Contributions dans le cadre des programmes Études de recherche évaluées par les pairs et Développement des connaissances, sensibilisation et communication (Programme de recherche, de développement des connaissances et de sensibilisation)

Pour plus de renseignements sur les programmes de paiements de transfert mentionnés ci-dessus, consulter le site Web à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estimF.asp>.

Tableau 6 : Initiatives horizontales

Les rapports sur les initiatives horizontales ont pour objectif de fournir aux parlementaires, au public et au gouvernement un aperçu général des dépenses publiques, des priorités, des plans et des réalisations pour toutes les principales initiatives horizontales.

Une initiative horizontale est une initiative dans le cadre de laquelle des partenaires de deux organismes ou plus ont accepté, aux termes d'une entente de financement officielle, de travailler à la concrétisation de résultats communs. Au cours de la dernière année, Infrastructure Canada a piloté les cinq initiatives horizontales suivantes : FCIS, FIF, PIC, FIMR, et EREP.

En 2006-2007, Infrastructure Canada commencera à élaborer une approche horizontale qui permettra de faire des rapports couvrant l'ensemble des programmes d'infrastructure dont il est responsable.

Pour plus de renseignements sur les initiatives horizontales mentionnées ci-dessus, consulter le site Web à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estimF.asp>.



Tableau 7 : Vérifications internes et évaluations

Compte tenu du plan de vérification fondé sur les risques qui a été approuvé, Infrastructure Canada exécutera trois vérifications d'attestation au cours de l'exercice 2006-2007 :

Vérification d'attestation du cadre de contrôle de la gestion de la contribution mis en place pour le Fonds sur l'infrastructure frontalière.	La vérification couvrira les politiques, les pratiques et les contrôles de gestion interne liés à la gestion du programme de contribution FIF (c.-à-d. est-ce que des contrôles internes appropriés sont en place pour gérer/exécuter avec diligence raisonnable le programme de contribution et d'autres activités).
Vérification d'attestation du cadre de contrôle de la gestion de la contribution mis en place pour le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique.	La vérification portera sur les politiques, les pratiques et les contrôles de gestion interne liés à la gestion du programme de contribution FCIS (c.-à-d. est-ce que des contrôles internes appropriés sont en place pour gérer/exécuter avec diligence raisonnable le programme de contribution et d'autres activités).
Vérification d'attestation de la fonction des ressources humaines.	La vérification de la fonction des ressources humaines portera sur la conformité aux règlements, aux politiques et aux lignes directrices applicables du Conseil du Trésor et d'Infrastructure Canada et sur la mesure dans laquelle INFC s'est doté d'un cadre de contrôle de gestion efficace pour l'embauche du personnel de l'organisation. L'étendue de la vérification devrait inclure la conformité aux règlements et aux politiques du SCT ainsi qu'un examen visant à déterminer si INFC respecte les exigences de la Loi sur la modernisation de la fonction publique.

Le plan d'évaluation pour les trois prochains exercices est fondé sur les exigences du CGRR. Au cours des trois prochains exercices, Infrastructure Canada exécutera les évaluations suivantes :

2006-2007	Évaluation de la contribution de 2005-2006 à la Fédération canadienne des municipalités, pour l'InfraGuide Évaluation à mi-parcours du FIMR Examen de mise en œuvre (ou évaluation interne à mi-parcours) du FTE Examen de mise en œuvre (ou évaluation interne à mi-parcours) du FTCC
2007-2008	Évaluation à mi-parcours du FCIS
2008-2009	Évaluation à mi-parcours FIF Évaluation finale (y compris un cadre détaillé) du FTE Évaluation finale (y compris un cadre détaillé) du FTC





Section IV : Autres sujets dignes de mention

Administration ministérielle

La troisième activité de programme d'Infrastructure Canada est l'administration ministérielle qui favorise l'excellence dans la gestion de programme et dans la gestion ministérielle afin d'appuyer les priorités d'Infrastructure Canada.

L'administration ministérielle englobe le Cabinet de l'administrateur général, Communications et promotion, les Services ministériels et les Services juridiques. La sous-activité des Services ministériels se subdivise ainsi : Gestion de l'information/technologies de l'information (GI/TI), Finances, Administration, Ressources humaines; Planification et rapports ministériels, Vérification interne et Évaluation.

Initiatives de la direction

Par suite de la dernière évaluation du cadre de responsabilisation de gestion (CRG) exécutée avec le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), Infrastructure Canada va poursuivre la mise en œuvre d'une gestion moderne à l'intérieur du CRG. Cette activité sera conforme à l'idée qu'il a de fournir des programmes de qualité qui produisent des résultats pour les Canadiennes et les Canadiens tout en exerçant une intendance prudente.

Agent financier principal

La récente création du poste d'agent financier principal (AFP) est une étape clé du renforcement des pratiques de gestion moderne au sein d'Infrastructure Canada. La mesure fait suite à la recommandation issue d'une importante révision indépendante des opérations de programme d'Infrastructure Canada menée au début de 2005 selon laquelle Infrastructure Canada devait renforcer ses fonctions liées aux finances et à la vérification. Au moment de la création de la fonction de l'AFP, la direction de la GI/TI a été transférée de la Direction générale des opérations du programme à la Direction générale des services ministériels. L'agent financier principal dirige les activités liées à la fonction de contrôleur dans les secteurs tels que la gestion et le contrôle des risques, le rendement, les comptes rendus et les rapports financiers, et le cadre et les normes de la politique financière. L'AFP maintient des relations de travail constantes avec le contrôleur général, comme cela se fait dans tous les ministères.



D'autres mesures seront prises pour accroître la capacité de la fonction de vérification, conformément à la nouvelle Politique sur la vérification interne du SCT qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2006.

Stratégie des ressources humaines

Grâce à sa stratégie des ressources humaines, Infrastructure Canada cherche à devenir une organisation qui respecte les aspirations de carrière de ses employés, qui cherche à savoir ce qu'ils pensent et qui reconnaît ses réalisations. À mesure qu'il évoluera, Infrastructure Canada mettra sur l'optimisation de la capacité des ressources humaines pour assurer le succès de ses activités.

Voici les cinq grands axes de la stratégie des ressources humaines :

Augmentation de l'effectif

Infrastructure Canada va tenter de recruter les bonnes personnes qui possèdent les connaissances, les compétences et les aptitudes pour accomplir le travail de l'organisation, ce qui lui permettra de combler les postes rapidement, efficacement et avec une perte minimale de productivité.

Modernisation de la fonction publique

Infrastructure Canada va continuer à mettre l'accent sur la mise en œuvre des exigences qui découlent de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique* et des autres initiatives de modernisation des ressources humaines, dont la réforme de la classification. Il appuiera l'initiative des services partagés du gouvernement et continuera d'entretenir des relations avec les agents négociateurs et à reconnaître l'importance d'avoir des interactions respectueuses et harmonieuses et un dialogue réel avec les syndicats, ce qui appuie un milieu de travail sain et productif. Infrastructure Canada va également travailler à améliorer la capacité d'intégrer la planification des ressources humaines à la planification opérationnelle de l'organisation, car il reconnaît que la planification intégrée est une composante essentielle d'un rendement maximal des humains.

Apprentissage

Infrastructure Canada élaborera des profils de compétences afin de pouvoir lancer des activités de recrutement qui lui permettront de combler les lacunes, de cerner les besoins de formation et de fournir aux employés le parcours à suivre pour le développement de leur carrière. L'organisation considère que la réalisation de son mandat repose essentiellement sur l'apprentissage, la formation, le perfectionnement professionnel et l'encouragement au



leadership. Les activités d'apprentissage seront liées aux compétences nécessaires pour atteindre les objectifs opérationnels et pour répondre à l'exigence de formation obligatoire dans les domaines de la finance, des ressources humaines, de la gestion de l'information et des technologies de l'information, de la passation des marchés et de l'approvisionnement.

Représentation

Infrastructure Canada veut absolument être sûr d'avoir la capacité de communiquer avec le public dans la langue officielle de son choix et de lui fournir ses services dans cette même langue. Il s'est engagé à promouvoir la diversité à l'intérieur de la fonction publique en créant une équipe diversifiée et qualifiée, représentative de la société canadienne, tout en poursuivant la mise en œuvre des mesures d'équité en matière d'emploi.

Valeurs et éthique

Infrastructure Canada s'est engagé à accroître la sensibilité aux valeurs et à l'éthique dans la fonction publique. Les valeurs et l'éthique guideront et appuieront les employés dans leurs activités professionnelles à Infrastructure Canada et permettront de maintenir et d'accroître la confiance du public dans l'intégrité de la fonction publique.

Communications

L'équipe des communications d'Infrastructure Canada renseigne les Canadiennes et les Canadiens sur le financement et les projets qui appuient leurs collectivités grâce au programmes fédéraux d'investissements dans l'infrastructure et au financement de la recherche. Les communications sont coordonnées avec Transports Canada et d'autres partenaires fédéraux, les organismes de développement régionaux et avec les partenaires provinciaux, territoriaux et municipaux.

Infrastructure Canada mène également des études d'opinion publique afin de s'assurer que le point de vue des Canadiens et Canadiennes est pris en compte dans la formulation de ses politiques et de ses programmes. Il entreprend aussi des activités de sensibilisation qui font connaître les programmes fédéraux d'infrastructure, les initiatives touchant les villes et les collectivités et les activités de recherche connexes. Par exemple, Infrastructure Canada participera à la conférence annuelle de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), à Montréal, et au III^e Forum urbain mondial ONU-HABITAT, à Vancouver, qui se tiendront tous deux en juin 2006.



Le Secrétariat du Conseil du Trésor travaille avec 14 ministères et organismes fédéraux en vue d'élaborer un cadre de mesure du rendement pour les communications qui facilitera la mesure du rendement de la fonction des communications et qui cernerá les aspects à améliorer. Infrastructure Canada participe à un projet pilote qui vise à évaluer les outils de mesure élaborés.

Personnes-ressources

Pour obtenir plus de renseignements au sujet d'Infrastructure Canada, consulter notre site Web à l'adresse suivante : www.infrastructure.gc.ca ou communiquer avec le ministère à l'adresse suivante :

Infrastructure Canada
90, rue Sparks
Ottawa (Ontario)
K1P 5B4

Téléphone : 613-948-1148
Numéro sans frais : 1-800-O-Canada (1-800-622-6232)

